

# A QUI S'ADRESSER ?

## LE CONSEILLER d'ORIENTATION :

Au centre du dispositif de l'orientation scolaire et professionnelle, se trouve le psychologue scolaire (ex «conseiller d'orientation-psychologue », le « CoPsy ») qui est chargé d'écouter, d'informer, de conseiller les jeunes et leurs parents. Il leur suffira de prendre rendez-vous auprès du Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

Ce conseiller travaille en entretien individuel ou en séances collectives. Il peut proposer un questionnaire d'intérêts professionnels, de personnalité ou de motivation, ainsi que des bilans psychométriques pour déceler une éventuelle précocité.

Enfin, il est important de savoir que les psychologues scolaires sont amenés à travailler avec de nombreux partenaires en interne à l'Education Nationale (équipe éducative, conseils de classe), comme en externe...

Mais il est bon de savoir que chaque « CoPsy» a en charge 1600 élèves en moyenne !

Ceci peut expliquer le reproche fréquent qui est fait par de nombreuses familles, que ces professionnels ne peuvent réaliser -faute de temps- les entretiens individuels et personnalisés dont ont besoin les élèves et singulièrement nos enfants «différents»!

(Notons que, face à ces insuffisances, s'engouffre, sur le « marché de l'orientation », une multitude d'acteurs aux «bagages» très variés, ces professions n'étant pas réglementées mais payantes ( de quelque dizaines d'euros à plus de 1000 euros parfois)...

## LES COACHS :

Nouveaux acteurs sur le marché de l'orientation et profession non réglementée et payante, les coachs peuvent être intéressants mais chers ...

Ils peuvent pallier les six difficultés rencontrées par les jeunes lors de leur orientation :

- les difficultés de substitution: le coach peut aider le jeune à se concentrer sur ses potentiel, talent, passion, envie, besoin. Le jeune se laisse souvent influencé par son environnement, ses parents ,ses copains, les réseaux...cela l'étouffe!
- la déformation : le mauvais relationnel avec un professeur peut dévier le chemin de la réflexion de l'enfant, surtout s'il est «précoce»
- le manque de mots : même s'ils ressentent ce qui les intéresse, les adolescents ne savent pas toujours trouver les mots pour définir un métier concret.
- le découragement : le jeune peut avoir une passion pour une activité concrète et peut se décourager assez vite. Un bon coach va chercher à aller plus loin et à explorer les raisons de ce découragement: manque de confiance en soi, en son entourage, manque d'écoute des parents ( parents trop occupés, fatigués ou mettant trop de limites)
- la mauvaise première question : la réflexion sur le choix professionnel démarre dans le choix de l'école POST BAC et le pays mais pas dans le choix du METIER
- les conflits d'intérêt : blocages qui existent presque systématiquement dans la communication entre nous, parents et nos ados. C'est une exception que nos ados parlent ouvertement en toute confiance, répondent à nos questions, écoutent nos conseils. C'est l'adolescence qui est ainsi!

Bref le coach peut aider l'adolescent en souffrance à surmonter ses difficultés et à avancer dans sa propre réflexion et cela vaut le coup car l'adolescent va alors se concentrer sur son propre objectif. Il retrouvera motivation et surmontera plus facilement les difficultés, voire les peurs rencontrées.

D'où l'intérêt d'essayer de poser des questions directes: avec qui ?, quoi ?, comment ? quand ? plutôt que de donner des conseils....

Ecouter les réponses sans donner de jugement. C'est là l'intérêt du coach mais aussi des autres professionnels externes rencontrés notamment sur les salons, lors des forums ou professionnels bienveillants rencontrés lors de stage de découverte en entreprise.

### LA TRAME «IDEALE» DU PARCOURS d'ORIENTATION :

Le travail d'orientation peut se faire en individuel ou lors d'ateliers en collectif, suivant les structures sollicitées.

- Les tests d'orientation : ils servent à identifier les points forts, les centres d'intérêt, la personnalité, les motivations...

Ils permettent, en fonction des résultats, d'obtenir une liste de secteurs d'activité et métiers qui peuvent correspondre à ces appétences.

- Se rendre sur des forums, des salons, assister à des réunions de promotion de secteurs d'activité par les professionnels (en établissement scolaire, dans une cité des métiers, un PIJ, en mission locale, à Pôle emploi...)

Lorsque ce premier travail d'enquête a permis d'identifier quelques pistes, il faut confronter son choix à la réalité, et cela peut se faire par :

- une enquête métier : avec une liste de questions, aller interroger 1 ou plusieurs personnes exerçant le métier visé. Cela se fait le plus souvent lors d'une rencontre, voire un appel téléphonique.

Il existe aussi un site qui permet de mettre en contact professionnels et jeunes : <https://www.jobirl.com> (l'orientation «in real life»)

- un stage de découverte en entreprise : c'est le meilleur moyen de vivre le métier que l'on vise et de vérifier si la réalité correspond au rêve. C'est aussi un sésame si l'on présente sa candidature sur une filière un peu sélective ou si l'on recherche une alternance ; et il n'est pas interdit que l'employeur du stage recrute le jeune après ...

### LES DISPOSITIFS ORIENTATION/FORMATION :

Du ressort de l'Education Nationale, les structures de retour à l'école :

- Les MLDS (Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire) :

Elles visent à prévenir le décrochage, faciliter l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes en situation de décrochage et sécuriser les parcours de formation.

Elles accueillent, sous statut scolaire, les jeunes de plus de 16 ans qui risquent de quitter ou ont déjà quitté le système éducatif sans avoir obtenu de diplôme.

Elles offrent une mise à niveau des connaissances, des périodes de stage en entreprise et aident au retour en formation ou accompagnent vers l'emploi.

Renseignements auprès du Centre d'Information et d'Orientation.

<http://eduscol.education.fr/cid55115/mission-de-lutte-contre-le-decrochage.html>

- Le droit au retour en formation :

Il concerne les jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté le système éducatif sans diplôme.

La prise en charge s'effectue par le biais des PSAD (Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) pilotées par les CIO et les missions locales, par les réseaux FOQUALE (qui visent à préparer le retour en classe par des parcours personnalisés...) ainsi que par les structures de retour à l'école (micro-lycées et lycées de la nouvelle chance)

<http://eduscol.education.fr/cid55057/prise-en-charge-des-jeunes-sortis-du-systeme-scolaire-sans-qualification.html>

- Les micro-lycées :

Ils accueillent des jeunes totalement déscolarisés pour leur permettre de revenir au lycée, de la seconde à la terminale afin d'y préparer le baccalauréat.

Ils offrent une scolarité différente, fondée sur une pédagogie de la bienveillance avec un encadrement plus individualisé.

<http://eduscol.education.fr/cid53699/presentation.html>

- Les lycées de la nouvelle chance :

Il en existe 8 en France, avec des critères d'admission différents d'un lycée à l'autre.

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Dispositifs-specifiques/Lyceens-decrocheurs-les-etablissements-pour-reprendre-des-etudes#P5>

- Les DIMA (dispositifs d'initiation aux métiers en alternance) :

Les jeunes d'au moins 15 ans voulant entrer en apprentissage ou rencontrant des difficultés d'adaptation au collège peuvent demander à accéder à cette formation, qui permet de commencer une activité professionnelle tout en restant sous statut scolaire.

La formation comprend des enseignements généraux, des enseignements technologiques et pratiques, des visites et stages en milieu professionnel, pendant lesquels le jeune est suivi par un tuteur.

<http://eduscol.education.fr/cid55994/pre-apprentissage.html>

Mais encore, dans un but de «raccrochage» :

- Le CLEPT, dans l'académie de Grenoble :

Il accueille des jeunes de 15 à 22 ans pour reprendre leur scolarité après une période de rupture scolaire d'au moins 6 mois. La durée est variable et les jeunes peuvent rejoindre collège ou lycée ensuite.

<http://clept.org> ou <http://www.ac-grenoble.fr/mounier/clept.htm>

## Les structures et dispositifs hors Education nationale :

### - Les Missions Locales :

Public : jeunes 16/25 ans qui ne sont plus scolarisés.

Les propositions faites aux jeunes dépendent de l'endroit où ils en sont dans leur parcours d'orientation.

Les Missions Locales proposent un accompagnement individuel pour fixer les étapes, des tests d'orientation, des ateliers orientation, une aide pour réaliser une enquête métier et interroger des professionnels sur les réalités du métier visé, la possibilité de faire des stages de découverte pour valider ou non son projet par une confrontation à la réalité du métier visé. En fonction des programmes de formation disponibles sur le territoire, les jeunes peuvent suivre des actions de formation spécifiquement dédiées à la construction du projet.

Les missions locales ont une mission d'accompagnement des jeunes prenant en compte la globalité de leur situation. Pour cela, elles développent des services internes et des partenariats externes pour prendre en compte, entre autres, les questions de santé/handicap. Elles vont donc travailler en collaboration avec les maisons des adolescents, les Centres Médico- Psychologiques (CMP) voire développer un réseau de praticiens de santé.

Depuis la loi de 2005, elles se sont vues confier l'accompagnement des jeunes vers une reconnaissance du handicap ainsi que celui des jeunes ayant une reconnaissance de handicap dans leur parcours d'insertion. Elles collaborent donc régulièrement avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), en apportant leur regard sur la situation du jeune et leur avis sur ses besoins pour faciliter la décision d'orientation de la MDPH.

### - Le réseau Information Jeunesse = les CIJ / PIJ / BIJ, structures labellisées "information Jeunesse" :

Ce réseau est ouvert à tous les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi), mais aussi aux parents, enseignants, travailleurs sociaux, etc., sur l'ensemble des sujets qui concernent les jeunes : enseignement, formation professionnelle et métiers, emploi, logement, transport, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...

Ce sont des lieux de consultation documentaire, d'accueil et d'information individuels, avec des propositions d'ateliers, de rencontres sur les métiers...

Plus d'info sur : <http://www.jeunes.gouv.fr/ministere/actions-ministerielles/information-des-jeunes/article/le-reseau-information-jeunesse>

Où les trouver ? <https://www.cidj.com/nous-rencontrer>

- Les Centres d'Aide à la Décision (CAD) des Chambres des métiers : tests et entretiens pour confirmer le projet d'un jeune qui souhaite se former en apprentissage. Des mises en relation avec des entreprises peuvent être proposées.

Possibilités de conventions de stages pour des découvertes en entreprise.

- Les Cités des Métiers : lieux d'accueil pour tout public afin de bénéficier d'un premier niveau d'information par un entretien individuel. Ils mettent à disposition une base documentaire, des postes informatiques pour les recherches.

Ateliers en collectif sur l'orientation, présentations de métiers avec des professionnels, ou sur des thématiques emploi/formation.

<http://www.reseaucitesdesmetiers.com>

-Les services de l'orientation travaillent en réseau : service public de l'orientation, sous la responsabilité des régions. Voici le site qui permet d'obtenir de l'info et d'identifier les acteurs :

<http://www.orientation-pour-tous.fr>

- Les programmations formation des Régions (formation professionnelle continue) :

Les régions ont la compétence de la formation pour les demandeurs d'emploi (inscrits ou non à Pôle Emploi), jeunes ou adultes. Elles élaborent des programmes de formation, en lien avec Pôle Emploi, pour un cofinancement des actions. Les formations, pour la plupart, permettent d'accéder au statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré.

Ces actions de formations visent une qualification, notamment dans les métiers dits "en tension" (où les employeurs ont du mal à recruter) ou d'avenir.

Les lieux où s'informer et s'inscrire : missions locales, Pôle Emploi.

- L'Association Pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) :

Le réseau AFPA propose des formations préparatoires, certifiantes ou qualifiantes ainsi que des formations aux compétences de base.

Le site de l'AFPA propose entre autres un questionnaire en ligne pour cibler un projet professionnel et une recherche de formation.

Les formations peuvent être financées par les régions ou Pôle Emploi.

Conseils auprès des missions locales et Pôle Emploi.

<https://www.afpa.fr>

- Les écoles de la Deuxième Chance (e2c) :

Elles proposent une solution pour les jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification. Elles sont fondées sur l'individualisation des parcours et l'apprentissage par l'autonomie. Leur pédagogie s'appuie sur les qualités et compétences de chaque stagiaire pour qu'il développe son potentiel et des pistes de réussite professionnelle. Un partenariat fort avec des entreprises permet l'accès à des stages et une préparation à l'emploi.

L'objectif d'un parcours : l'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante.

Elles offrent un statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré. <https://reseau-e2c.fr>

- Les EPIDE (établissements pour l'insertion dans l'emploi) :

Pour les jeunes de 18 à 25 ans. Ni organismes de formation, ni écoles, les EPIDE proposent un accompagnement global qui exige des jeunes décrocheurs un engagement fort : volontariat, contrat de 8 mois minimum, internat de semaine, uniformes etc. Ils prennent en charge les jeunes dans un cadre d'inspiration militaire. Le projet pédagogique innovant repose sur des équipes pluridisciplinaires pour lever les freins à l'emploi et à l'apprentissage, et un accompagnement individuel et collectif adapté au rythme et au projet du jeune.

L'offre de service de l'EPIDE s'articule autour de l'insertion professionnelle, de la formation, de l'éducation à la citoyenneté et de l'accompagnement sanitaire et social. <http://www.epide.fr>

- Le service militaire volontaire (SMV) :

Pour les jeunes de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômés. Les jeunes ont le statut militaire de volontaire des armées. Ils intègrent un internat et perçoivent une allocation. Ils ont un objectif d'insertion professionnelle. Le parcours dure 6 mois à 1 an en fonction du niveau et des besoins du jeune.

Ils proposent une formation militaire élémentaire, une remise à niveau scolaire, du sport, une formation aux premiers secours, la possibilité de passer son permis et une formation professionnelle.

<http://www.defense.gouv.fr/smv>

- Les actions du réseau Etincelle : fondée à l'initiative d'entreprises, l'association permet à des jeunes déscolarisés de définir un projet professionnel en partant de leurs passions, de leurs talents et expériences, grâce à une pédagogie innovante centrée sur le jeune et la découverte du monde professionnel.

Les actions sont déployées en régions Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts de France et Ile de France. Les prescripteurs sont des missions locales, des centres sociaux, Pôle Emploi...

<http://reseau-etincelle.org>

Pour les métiers de demain, des écoles intéressantes :

- L'école européenne de la transition écologique (Midi Pyrénées) :

Pour les jeunes de 12 à 30 ans. Elle propose de remobiliser les jeunes dans un projet d'avenir en les sensibilisant aux enjeux du développement durable, leur offre des formations professionnelles de terrain pour développer les compétences et trouver un emploi, les accompagne dans leur démarche d'insertion et leur propose une première expérience dans les secteurs de métiers verts et verdissants.

<https://www.ecole-transition.eu/>

- Le réseau Simplon.co (formations aux métiers du numérique) :

Propose des formations gratuites aux métiers du numérique. Implantées un peu partout en France et à l'étranger, elles révèlent les talents éloignés de l'emploi ou issus de territoires en difficultés avec un objectif de parité hommes-femmes. <https://simplon.co/>

Plus globalement, des informations sur les formations aux métiers du numérique sur la Grande école du Numérique : <https://www.grandecolenumérique.fr/>

Enfin, n'oublions pas le réseau des membres du Groupe Facebook de notre Association ainsi que nos correspondants régionaux, qui ont souvent connaissance de dispositifs locaux, dont il n'est pas fait mention ici!

Janvier 2018

Groupe de travail de l'association